

BTS ELECTROTECHNIQUE

GUIDE DU TUTEUR

Vous êtes tuteur d'un étudiant en BTS ELECTROTECHNIQUE. Ce guide vous est destiné : il facilite et prépare l'arrivée de l'étudiant et l'organisation de votre mission.

Présentation générale

Construire et accompagner le stage de 1^{ère} année

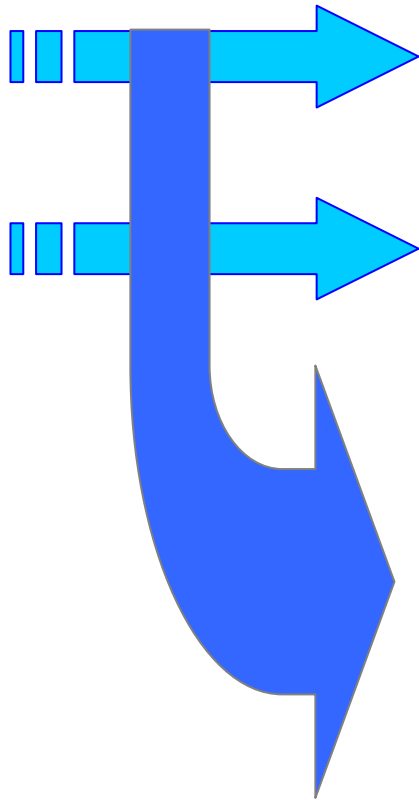
Construire et accompagner le stage de 2^{ème} année

1^{ère} partie : présentation générale

Sommaire

Pourquoi un guide du tuteur ?	p 3
Un guide pour chaque acteur de la formation ?	p 4
Qu'est ce que le BTS ELECTROTECHNIQUE ?	p 5
Les activités du stagiaire	p 6
Quels sont « les emplois types » du technicien supérieur en électrotechnique ?	p 7
Quelle est la place des stages dans la formation ?	p 8
Quelles sont les formalités administratives ?	p 9

POURQUOI UN GUIDE DU TUTEUR ?



Il n'est pas toujours simple pour un tuteur de gérer ses responsabilités vis-à-vis du jeune, face à des contraintes opérationnelles fortes et aux aléas fréquents de la vie en entreprise.

Aussi, plus l'arrivée du jeune est préparée, plus la qualité de son accueil, de sa formation et de son suivi sera garantie.

L'objectif de ce guide est de fournir au tuteur, sous une forme opérationnelle :

- Les informations essentielles à connaître en ce qui concerne les stages en BTS
- Les outils de liaison avec l'établissement de formation du jeune
- Les outils pour définir les activités à confier aux stagiaires, dans le respect des exigences du diplôme

UN GUIDE UTILE POUR CHAQUE PARTENAIRE DES STAGES

Etudiant stagiaire

- Connaître avec précision les activités et missions à assurer dans le cadre du stage.
- Comprendre le lien entre les activités / missions et compétences / connaissances à acquérir compte tenu des exigences du diplôme.
- Disposer d'un support de liaison tuteur – responsable pédagogique.

Réussir les stages, supports des épreuves d'examen

Faciliter l'organisation de l'accueil du jeune

Tuteur en entreprise

- Confier à l'étudiant des activités et des missions en adéquation avec le métier, le niveau de formation et les compétences à faire acquérir aux stagiaires en BTS Electrotechnique
- Assurer une co-responsabilité de formation effective en partenariat avec les responsables pédagogiques.
- Le tuteur participe au jury d'évaluation en fin de stage.

Faciliter le cadrage des activités des étudiants et la communication avec les tuteurs

Responsable pédagogique

- Assurer une co-responsabilité de formation effective en partenariat avec le tuteur.
- Evaluer les compétences et les savoirs acquis par l'étudiant au cours du stage.
- Vérifier l'adéquation des activités et des missions confiées à l'étudiant avec le référentiel.

**POUR
DES STAGES
REELLEMENT
FORMATEURS**

QU'EST-CE QUE LE BTS ELECTROTECHNIQUE ?

Il s'agit d'une formation de 2 ans proposée aux titulaires d'un baccalauréat technologique, professionnel ou général.

→ Elle allie théorie et pratique :

- Cours d'électrotechnique, de physique appliquée, de construction, de mathématique, de français, de langue vivante.
- Stages en entreprise d'une durée globale *de 6 semaines répartis sur les deux années de formation.*

→ Le titulaire du BTS ELECTROTECHNIQUE en tant que professionnel électricien, responsable d'une équipe d'intervenants

et agissant souvent à l'extérieur de sa propre entreprise, outre la maîtrise des aspects techniques, normatifs et réglementaires, il doit également développer des compétences sur le plan relationnel, économique et commercial.

L'ensemble de ces compétences lui permet de travailler en toute autonomie et de conduire une équipe d'intervenants en toute responsabilité.

Le technicien supérieur en électrotechnique trouve sa place aussi bien dans les petites, que dans les moyennes et les grandes entreprises. Ses fonctions et sa qualification d'accueil correspondent à la catégorie « d'employé de Technicien Agent de Maîtrise » (E.T.A.M.).

Les secteurs d'activités :

- **Les équipements et le contrôle industriel**
- **La production et la transformation de l'énergie**
- **Les automatismes et la gestion technique du bâtiment**
- **Les automatismes de production industrielle**
- **La distribution de l'énergie électrique**
- **Les installations électriques des secteurs tertiaires**
- **Les équipements publics**
- **Le froid industriel, l'agroalimentaire et la grande distribution**
- **Les services techniques**
- **Les transports (véhicules et infrastructures)**

→ Les activités du stagiaire

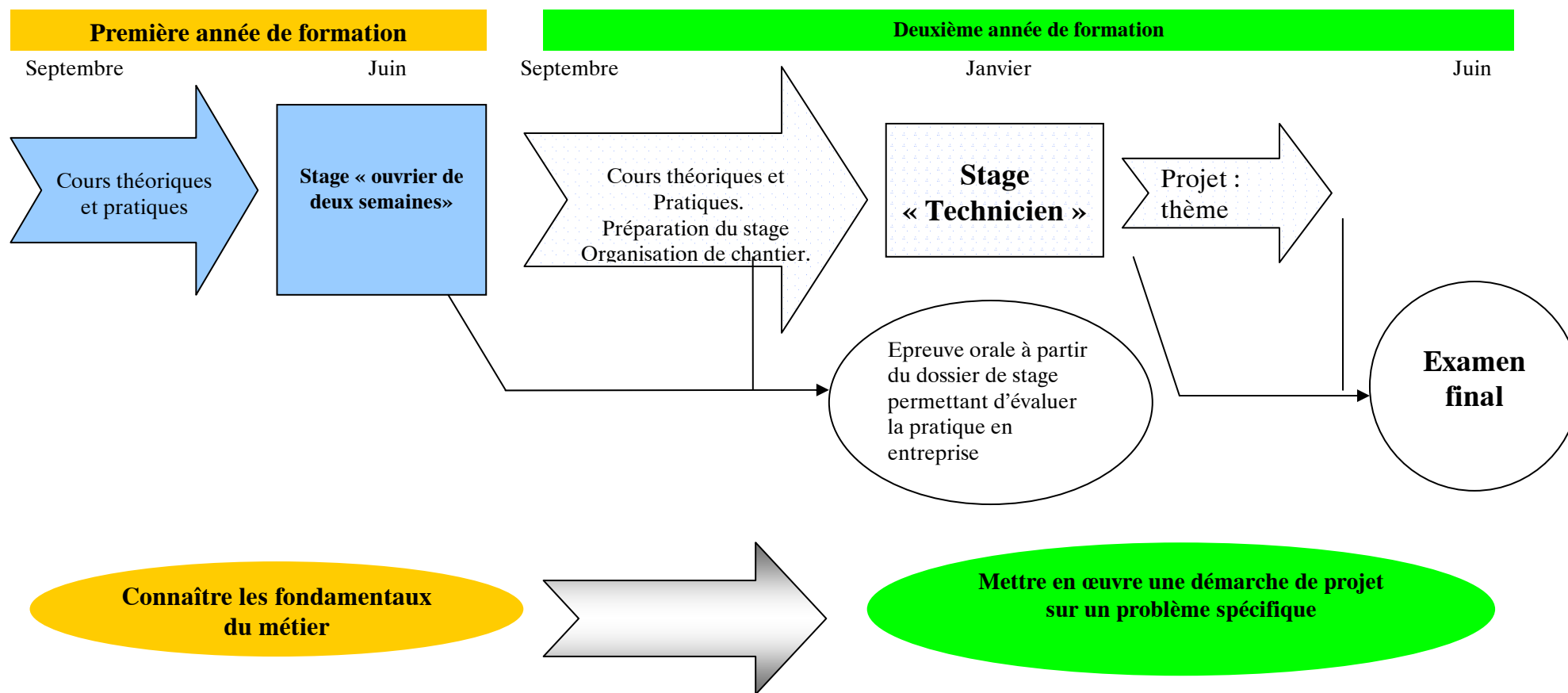
- **Étude technique et économique d'une affaire ou d'un projet**
- **Exécution, réalisation ou industrialisation d'un ouvrage, d'un équipement, d'un produit ou d'un moyen de production**
- **Maintenance ou SAV d'un ouvrage, d'un équipement, d'un produit ou d'un moyen de production**
- **Les relations clients - fournisseurs internes et externes**

**QUELLES SONT « LES EMPLOIS TYPES »
DU TECHNICIEN SUPERIEUR EN ELECTROTECHNIQUE ?**

Activités - emplois	Installateur	Industriel
Technicien chargé d'étude Projeteur	X	X
Technicien méthodes - industrialisation- production de biens Methodiste / industrialisateur		X
Technicien d'essais Chargé d'essais et de mise en service		X
Technico-commercial Technicien d'agence		X
Chargé de formation ou d'information clients		X
Chargé d'affaires et/ou acheteur	X	X
Technicien qualité Responsable assurance qualité		X
Technicien de maintenance et d'entretien	X	X
Gestion d'une PME/PMI	X	X

QUELLE EST LA PLACE DES STAGES DANS LA FORMATION ?

- Les stages en BTS Management des unités commerciales sont obligatoires. Ils ont pour objectifs de permettre à l'étudiant d'acquérir et/ou d'approfondir des compétences professionnelles en situation réelle de travail et d'améliorer sa connaissance du milieu professionnel et de l'emploi.
- Au cours des deux années de formation, l'étudiant effectue deux stages.



QUELLES FORMALITES ADMINISTRATIVES FAUT-IL REMPLIR ?

▪ Missions professionnelles de préparation.

- **Période d'immersion totale en entreprise** : elle se traduit par la présence en continu du stagiaire en entreprise pour une durée globale de 4 semaines.

- **Chaque stage donne lieu à une épreuve d'examen.** Les jurys, composés d'un professionnel et d'un enseignant, évaluent les compétences acquises par le stagiaire, les connaissances théoriques associées à ces compétences, la pertinence et la qualité des méthodologies mises en œuvre. *Il est donc essentiel de confier au stagiaire des activités et des missions qui lui permettent réellement d'acquérir des compétences professionnelles.*
- **Pendant le stage, l'étudiant a obligatoirement le statut de stagiaire.**
- **Convention de stage** : la même convention est utilisée pour les missions de préparation ou de suivi et pour les périodes de stage. Elle est signée par les représentants de l'entreprise et par ceux de l'établissement de formation. Elle est établie conformément aux dispositions en vigueur : circulaires du 30 octobre 1959, BOEN n°24 du 14 décembre 1959 et du 26 mars 1970, BOEN n°17 du 23 avril 1970. Chaque convention doit être accompagnée d'une **annexe pédagogique** dans laquelle sont précisés :
 - Les objectifs poursuivis en termes de compétences à acquérir.
 - Les modalités prévues pour atteindre ces objectifs : responsabilités et missions confiées au stagiaire.
 - Les informations que l'entreprise ou l'organisation s'engage à fournir afin d'aider le stagiaire dans son travail.
 - Les conditions matérielles de déroulement du stage (lieu(x), conditions d'utilisation du matériel mis à disposition, horaires),
 - Les modalités de tutorat (nom du tuteur, modalités de suivi du stagiaire).
 - Les modalités de l'évaluation conjointe (équipe pédagogique, tuteur, stagiaire) du stage.

- **Attestations de stage** :
 - A la fin de chaque stage, une attestation précisant les dates et la durée du stage est remise au stagiaire par le responsable de l'entreprise d'accueil.